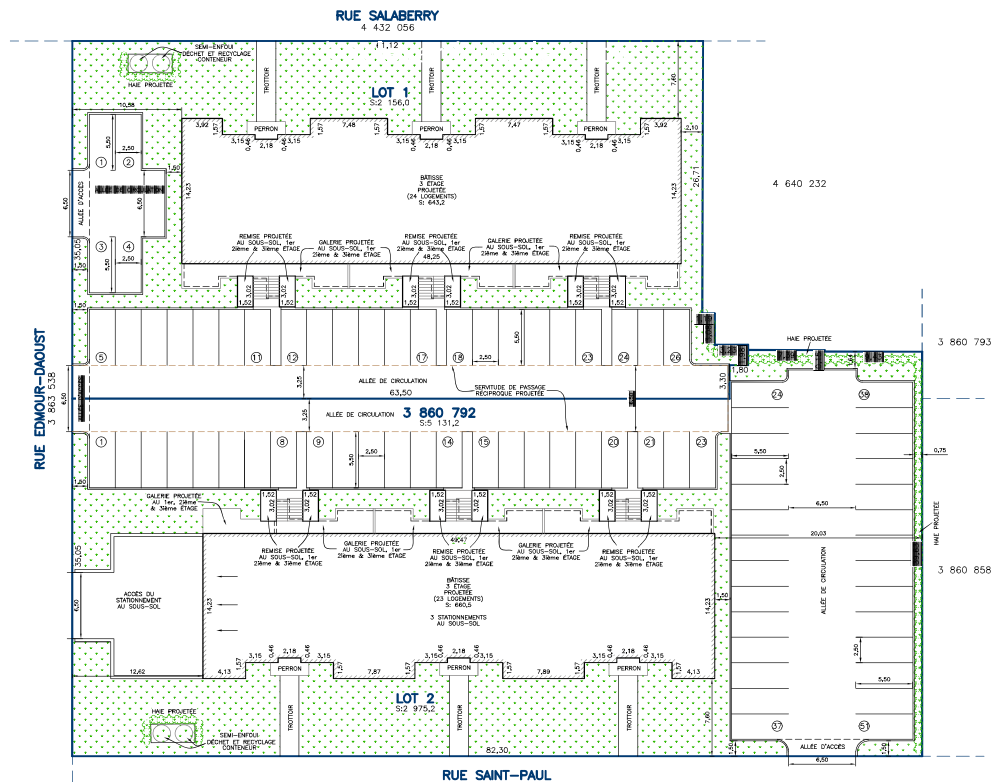




2.1 Description du projet



L'objet de la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction de remises pour chacun des logements. Afin d'optimiser l'espace disponible, les remises seraient construites à même les balcons arrière, telles que présentées au plan d'implantation ci-joint.

- 24 remises par bâtiment ;
- Dimensions des remises projetées : 1,52 m X 3.02 m (5' X 10') ;
- Superficie de 4,65 m² (50 pi²) chacune ;
- Hauteur de 2,48 m (8'-2") ;
- Distance entre le bâtiment principal et une remise : 1,2 m (4'-0") ;
- Matériaux : déclin d'acier (imitation de bois torréfié) et vinyle.

Exemple de bâtiment avec remises sur balcon arrière (Ville de Mercier)

